

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR COMMUNICATION VISUELLE

option :

- **Graphisme, édition, publicité**
- **Multimédia**

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Olivier de Serres

École
Nationale
Supérieure
des Arts
Appliqués
et des
Métiers
d'Art

65, rue
Olivier de Serres
F 75015 Paris
Tél. : 33 (0) 1 53 68 16 90
Fax : 33 (0) 1 53 68 16 99
www.ensaama.net



Objectifs

La formation générale, artistique et professionnelle du technicien supérieur en communication visuelle lui permet d'intervenir à tous les niveaux des formes et moyens d'expression de la communication visuelle par la conception et la réalisation : de campagnes publicitaires, d'identité visuelle (d'entreprise, de produit, de service), du graphisme d'édition...

Enseignements

L'enseignement de la communication visuelle intéresse tous les éléments supposant la composition et l'harmonisation de la relation texte/image. Il concerne la conception et la réalisation :

- d'un projet de communication,
- de l'image (dessinée, graphique, photographique, typographique),
- de signes d'identification, d'information et de signalétique,
- de surfaces éditoriales.

La création, la réalisation et la fabrication sont constamment étudiées en fonction des impératifs techniques et budgétaires. Les recherches sont donc menées en liaison étroite avec les cours de marketing, techniques de fabrication, photographie, audiovisuel (images fixes et animées).

Cette profession exige des qualités diverses : créativité, culture générale et artistique, une solide capacité d'analyse et de synthèse, souplesse et capacité d'adaptation, sens des responsabilités et du travail en équipe.

Insertion professionnelle / Poursuite d'études

Le champ d'investigation professionnelle est très large selon aptitudes particulières et tendances propres (différents domaines du graphisme, de l'édition, de la publicité ou de la P.L.V.) en qualité de concepteur ou illustrateur. Le titulaire du BTS Communication visuelle peut intervenir :

- dans de grandes agences de publicité, en qualité d'assistant de directeur artistique ou de roughman ;
- au sein d'agences moyennes et studios de création indépendants ou intégrés à une entreprise ;
- en tant que graphiste ou illustrateur ou roughman indépendant ou en micro-structures.

Il peut poursuivre ses études en DSAA (axe Communication Visuelle) ou dans des écoles telles l'ENSAD.

